

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) (*)	Marque de fabrique F A H R	Type M 1300 H (avec récolteuse de maïs) (moteur B F 6 L 913)	Fiche d'homologation N° CH 5252 19
Constructeur Identification	Maschinenfabrik FAHR AG., Gottmadingen, Werk Lauingen (BRD) "M 1300 H Ausf. B" sur la plaquette du constructeur "2111" devant le No du châssis		
Plaquette constr.	à droite, à l'avant en haut sur la plateforme		
N° du châssis	à l'avant, à droite au-dessus de l'essieu		
Ident. du moteur	"BF6L 913" sur le bloc, sous le démarreur et en haut sur le turbine à air, plaquette rivée		
Importateur princ.	BUCHER - GUYER AG., Maschinenfabrik, 8166 Niederweningen		
Véhicule homologué	2111 - 000'293	Signes fixes dans code du type	M 1300 H Ausf. B + 2111

Chassis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	hydrostatique, assistance hydraulique, sur roues AR (**)
Transmission	
Nombre de vitesses	3 Entraînement roues avant
Frein de service	mécanique, à disques, sur roues AV resp. sur arbres à pignons; frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage
Frein auxiliaire	mécanique, à disque, sur l'arbre de la boîte c.v.
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circ.	-

Moteur			
Marque	D E U T Z	Type	BF6L 913
Construction	en ligne	Temps	4
Carburant	D	Position	au centre
Refroidis.	air	Nombre cylindr.	6
Alésage	102	Course	125
Cylindrée	6125	CV-impôt	31,19
Puissance en CV	140 DIN	à t/min	2500
Bruit	84 dB/A	à t/min	2550
Silencieux	1 = 590x210x120		
Mesure des gaz	Pacharach = 5,0		
Déparasitage			

Carrosserie	
Nombre de portes	moissonneuse-batteuse avec récolteuse de maïs, sur indic. vit. [demande avec cabine +)
Ceintures sécurité	Rétroviseur de chaque côté
Cale	1 = 540x220x320
Antivol	Attelage
Nombre de places	t 2 av 2 centre ar
Dimensions	int. ext.
Longueur	10360*) Empattements 3610
Largeur	3250*)
Hauteur	3800 Voie av 2500 ar 2060
Porte à faux	lat. Voies av ar
	av 4600 ar
	ar 2150 Braquage g 14200 d 14200
Distance volant - vers l'avant du véhicule	3400*)

Poids			
	avant	arrière	total
Poids à vide	7100	1800	8900
Charge utile			
Poids total	7100	1800	8900
Garantie fabr.	7300	2500	9700
Dimens. pneus	23.1/18-26	11.5/80-15	(Variantes
Pty / bar	12 / 1,7	6 / 2,0	voir
Charge pour V max	7720	2820	remarques)
	25	25	
Garantie poids remorquable avec frein			
Garantie poids remorquable sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Vitesse maximale selon le constructeur	20 km/h		
Vitesse maximale testée	22,5 km/h (2550 t/min)		
Circulation avec remorque non admise			

Équipement	§)	
Feux de route	CH 1 0822 02	
Feux de croisement	A (E)	
Feux de position	R (E)	
Feux rouges		
Feux stop		
Clignoteurs	av 1 (E)	3+4 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av I (E)	ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E)	ar
Feux complément.	feu de danger CH 1 0880 01 / 02	
Eclairage plaque		
Essuie-glace	avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	MIXO TR 89 TPAR 442-445	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	F A H R	M 1300 H	
Homologation			
N°	CH	5252 19	
Carrosserie	+) moissonneuse-batteuse avec récolteuse de maïs		
Places	total 2	avant	2
Poids à vide	8900	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	31,19
Poids total	8900	Cylindrée	6125

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : largeur, distance depuis le volant vers l'avant, longueur
- **) Transmission : entraînement hydrostatique agissant sur une boîte de présélection à 3 vitesses.
- §) Feux de croisement: la distance du sol est admise pour raisons techniques.
Le bâti arrière pour la fixation du lest doit être monté, si le véhicule n'est pas équipé d'un hache-paille
- +) Pour l'immatriculation de ce type sans la récolteuse de maïs, voir FH CH 5252 15.

A noter dans le permis de circulation:

- plombage sur butée de pleine charge;
- la charge sur l'essieu dirigé arrière doit être d'au moins 20 % du poids effectif du véhicule (lest ou hache-paille).
- lors de courses de transfert, la faucheuse doit être assurée mécaniquement;
- la goulotte de décharge doit être repliée et assurée;
- les feux et les clignoteurs prescrits doivent être montés;
- l'échelle doit être remontée et marquée jaune/noir à l'avant et à l'arrière;
- protection marquée jaune/noir avec clignoteurs, feux de gabarit et 2 miroirs d'angles > 300 cm² exigée devant les pointes des diviseurs;
- fanions avec marquage jaune/noir (600x300) exigés aux supports des feux arrières;
- feu jaune de danger exigé.

Lieu et date de l'homologation

Niederveningen, 24.-26.06.75

Homologation fédérale des types de véhicules